

# TARIFS DE L'EAU

## ANNEE 2024

### **COMMUNES D'AUDREHEM, BONNINGUES-LES-ARDRES, ESCOEUILLES, CLERQUES, REBERGUES, SURQUES.**

#### **- Tarif dégressif des Consommations :**

1) *Pour une consommation totale :*

*Part Syndicat (HT)*

- ne dépassant pas 250 m<sup>3</sup> par an : 1,05 € le m<sup>3</sup> d'eau consommée
- de 251 m<sup>3</sup> à 1.000 m<sup>3</sup> par an : 0,90 € le m<sup>3</sup> d'eau consommée
- supérieur à 1000 m<sup>3</sup> par an : 0,75 € le m<sup>3</sup> d'eau consommée

2) Le tarif de la « *redevance prélèvement eau de nappe* » est fixé à 0,09 € HT le m<sup>3</sup> d'eau consommée.

3) Le tarif de la « *redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique* » est fixé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à 0,35 € HT le m<sup>3</sup> d'eau consommée, cette redevance leur est reversée en totalité.

#### **- Tarif des Abonnements :**

Le tarif des abonnements est fixé comme suit :

<b>Calibre du Compteur</b>	<b>Taxation de base comprenant location et entretien de compteur en propriété privée PAR AN (HT)</b>
15 mm	51,00 €
20 mm	79,75 €
32/40 mm	95,21 €

**Frais d'ouverture ou de résiliation d'un abonnement (arrivée ou départ d'un abonné) :**  
25 € HT